

Commission de Suivi de Site (CSS) Eurenco, EPC France et MAREVA Commune de Saint-Martin-de-Crau réunion du 4 MARS 2022

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUILLET 2021

COLLEGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

BERTRAND Annie	PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE	Présente
PELOUX Jean-Philippe	DREAL	Présent
	SIRACEDPC	
	ARS PACA UD13	
	DDTM 13	
	DIRECCTE 13	
	DASEN	

COLLEGE « ÉLUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

MEGALIZZI Raphaël	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présent
BERTON Christian	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présent
NIGUES Davy	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présent
ISNARD Robert	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présent
ROUVIERE Guy	MAIRIE D'ARLES	Présent
BALGUIERE Catherine	MAIRIE D'ARLES	Présente (visio)

Suppléants

ORIOLE Anne-Claire	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	
LAUFRAY Christophe	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	
THOMSEN Guillaume	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	
SANTILLI Jérôme	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	
JALABERT Jean-Michel	MAIRIE D'ARLES	
BAUSCH Denis	MAIRIE D'ARLES	

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

MONTIGNIES Johann	CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IMBERT	
ROUX Roland	ASSOCIATION POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A LA CITOYENNETE DU PAYS D'AIX (CPIE RHONE PAYS D'ARLES)	
GONDAT Alain	ASSOCIATION DES PECHEURS ARLES - SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présent
DONDOGLIO Patricia	UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Présente

Suppléants

DATROFF François	CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IMBERT	
LEVRAUD Catherine	ASSOCIATION POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET A LA CITOYENNETE DU PAYS D'AIX (CPIE RHONE PAYS D'ARLES)	
THIL Gilles	ASSOCIATION DES PECHEURS ARLES - SAINT-MARTIN-DE-CRAU	
GUIGUE Annie	UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE	Présente

COLLEGE « EXPLOITANTS D'INSTALLATIONS CLASSEES »
Titulaires

BERTRAND Eric	EPC FRANCE	
MOREAU Sophie	EURENCO	Présente
LEGRAND Gérard	MAREVA	Présent

Suppléants

ROTH Claude	EPC FRANCE	Présent
AUFORT Philippe	EURENCO	Présent
GELLY Romain	MAREVA	Présent

COLLEGE « SALARIES DES INSTALLATIONS CLASSEES »
Titulaires

MAKHOLOUF Mohamed	EPC FRANCE	
ESPOSITO Hervé	EURENCO	Présent
LATIL Didier	MAREVA	

Suppléants

MASINI Philippe	EPC FRANCE	
ALLE Frédéric	EURENCO	
BUIGUES Corinne	MAREVA	

PERSONNALITES EXPERTS

POURTAINE Eric	CYPRES	Présent
TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL
COLLEGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

SARACCO Isabelle	DREAL	Présente
-------------------------	-------	----------

COLLEGE « ÉLUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET PERSONNEL COMMUNAL »

GERBAUDO Florence	MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU	Présente
--------------------------	--------------------------------	----------

COLLEGE « EXPLOITANTS »

BONNET Jérémy	EURENCO	Présent
CROS Daniel	PAREVA	Présent
LEGRAND Franck Allain	PAREVA	Présent
MELLOUET Xavier	PAREVA	Présent
PHILIPPART Martine	MAREVA	Présente
PHILIPPART Christian	MAREVA	Présent

La réunion débute à 10h08.

L'accueil est fait par M. Raphaël MEGALIZZI, conseiller municipal délégué aux risques majeurs de la commune de Saint-Martin de Crau.

QUORUM
NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

<i>COLLEGE ÉTAT (60 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7 MEMBRES</i>	<i>120 VOIX (420)</i>
<i>COLLEGE COLLECTIVITES (70 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>6 PRESENTS - 0 POUVOIR / 6 MEMBRES</i>	<i>420 VOIX (420)</i>
<i>COLLEGE RIVERAINS (105 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES</i>	<i>210 VOIX (420)</i>
<i>COLLEGE EXPLOITANT (140 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES</i>	<i>420 VOIX (420)</i>
<i>COLLEGE SALARIES (140 VOIX/MEMBRE) :</i>	<i>1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES</i>	<i>140 VOIX (420)</i>

TOTAL : 14 PRESENTS OU REPRESENTES (NOMMES DANS L'AP) SUR 23 MEMBRES : 1 310 VOIX DELIBERATIVES SUR 2 100 - LE QUORUM EST ATTEINT, LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 18 JANVIER 2021

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 janvier 2021 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution :
La Commission adopte le compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 janvier 2021.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 1 310

PRESENTATION D'EURENCO (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

M. AUFORT présente un diaporama (en annexe).

Diapo 4 : Le SDIS est venu sur site la semaine dernière afin de mettre à jour son plan ETARE.

Diapo 9 : L'étude foudre est en révision du fait de la réhabilitation des dépôts.

Précision diapositive 10 : Une quantité importante de solvant a été brûlée en 2020 ce qui a contribué à une augmentation des émissions de CO2. Cette augmentation était ponctuelle, nous n'avons plus besoin de brûler d'aussi grandes quantités de solvant.

Monsieur Megalizzi : Procédez-vous à la destruction de déchets pyrotechniques ?

Monsieur Aufort : Oui, et nous ne détruisons que des déchets pyrotechniques.

PRESENTATION DE MAREVA (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

M. GELLY présente un diaporama (en annexe).

Diapo 3 : Notre inventaire a été jugé correct par la DREAL. Le Nouveau plan ETARE du SDIS inclut des prises de vue aérienne par drone.

Beaucoup de véhicules continuent de stationner devant l'entrée et malgré les panneaux d'interdiction.

Diapo 4 : Pavera devrait incessamment avoir son propre arrêté d'autorisation, nous avons donc demandé le retrait des prescriptions propres à Pareva de l'arrêté de Mareva. Le projet est en train d'être étudié. Mareva va dorénavant assurer les activités de neutralisation des eaux de rinçage des machines de conditionnement liquide pour ses propres besoins.

Diapo 7 : Il est difficile de prendre des contre-mesures pour lutter contre les accidents routiers du personnel. La circulation des camions dans la zone n'aide pas à améliorer la situation.

Question de Monsieur Peloux : A quoi est liée la production de déchets dangereux ?

Monsieur Gelly : Les déchets dangereux correspondent aux déchets d'emballage des matières premières (comme par exemple les déchets d'emballage du chlore). Ce sont les seuls déchets dangereux qui sont produits sur le site.

Remarque de monsieur POURTAIN : La diminution de la production de déchets entre 2020 et 2021 est-elle liée à la diminution de l'activité du site ?

Monsieur Gelly : Non, cette diminution est liée à l'amélioration de la qualité des produits. Parfois les déchets peuvent venir de la destruction de poudres de mauvaise qualité, nous pouvons tomber sur de mauvais lots.

Question de monsieur Peloux : Il n'y a pas de recyclage ?

Monsieur Gelly : Non ce n'est pas possible car ces déchets sont instables et dangereux.

Madame Guigue : Recyclez-vous les emballages ?

Monsieur Gelly : Non car une fois contaminé les emballages doivent être détruits.

Monsieur Megalizzi : Aucune société ne peut reprendre les bigbags ?

Monsieur Gelly : Nous faisons détruire les bigbags par la SAUR.

PRESENTATION D'EPC FRANCE : (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

M.ROTH présente un diaporama (en annexe).

Diapo 5 : Nous avons réalisé une revue du système de recette et de fabrication. Dorénavant le pilotage de la gestion des stocks peut se faire soit du poste de travail soit du poste de contrôle.

Par le passé il nous arrivait de perdre le suivi des explosifs lors de microcoupures, qui sont fréquentes sur notre site. Nous avons donc installé un onduleur afin de gérer les coupures de moins de 4 heures.

Diapo 7 : Les 19 et 20 mai dernier nous avons réalisé un exercice avec le SDIS. Lors de cet exercice 80 sapeurs-pompiers ont été déployés. 4 scénarios ont été joués dont un scénario sur le volet sureté avec la participation du GIGN.

Diapo 12 : EIPS = Liste des équipements importants pour la sureté.

Diapo 14 : CPT = Certificat de préposé au tir. ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route CACES = Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

Diapo 17 : Lors de notre exercice POI de décembre 2021, nous avons travaillé sur un scénario permettant de vérifier que les opérateurs étaient capables de mettre en application les moyens de maîtrise du NASC (Nitrate d'ammonium en solution chaude). Un communiqué de presse (factice) a été fait à cette occasion. Le retour d'expérience de cet exercice s'avère positif.

Diapo 18 : Nous utilisons une nouvelle application (Waryme) qui nous permet de tenir une main courante numérique d'où que nous soyons et qui permet de suivre les actions qui ont été réalisées. Cette application a également une fonctionnalité d'automate d'appel. Chaque personne de l'usine ou du dépôt peut faire de la remontée d'information via l'application sur smartphone.

Diapo 21 : Question de monsieur Peloux : Le stock vulgarisé, a-t-il pour objectif de répondre aux exigences post Lubrizol ?

Réponse Monsieur Roth : Oui, le stock vulgarisé est une version de l'inventaire du stock qui est compréhensible par tout le monde.

Monsieur Pourtain : Il serait intéressant de faire du benchmarking sur l'application Waryme, pour cela je vous propose si Monsieur Roth est d'accord d'organiser une rencontre thématique afin de présenter l'application aux industriels et aux communes qui seraient intéressées.

Monsieur Roth : Oui nous pourrions y inviter la start-up qui a créé l'application. Pour information nous avons pensé à utiliser l'application pour automatiser la fiche GP. C'était faisable avec l'ancien modèle de fiche GP mais la nouvelle ne s'y prête pas.

Réponse à monsieur Peloux : Waryme est un outil qui permet de tenir une main courante de façon dématérialisée et partagée. Les différentes personnes ayant accès à l'outil peuvent compléter la main courante à partir de différents lieux. Cela permet d'incrémenter chaque concours à la gestion de crise.

Remarque Monsieur Pourtain : La grosse difficulté de la main courante est de savoir si l'action demandée a réellement été réalisé et à quel moment, cet outil là le permet, ce qui est un gros avantage.

Remarque Monsieur Pourtain : Cette technologie à des avantages mais également des inconvénients qui seront à discuter dans les rencontres thématiques, notamment le fait que ce type d'application soit

tributaire des réseaux de télécommunication. Il faut donc maintenir la capacité des acteurs de la gestion de crise à rebasculer sur des outils manuels en cas de besoin.

Question de Monsieur Roth : Si le réseau téléphonique était hors d'usage tous les outils traditionnels sur lesquels reposent la gestion de crise habituellement ne fonctionneraient pas non plus.

Monsieur Gelly : Cette application est-elle une application smartphone ou PC ?

Monsieur Roth : Les deux, l'application permet de commencer à gérer la crise avant d'arriver au PC exploitant.

Même si le téléphone est mis en mode avion l'application peut quand même prendre la main et nous recevons tout de même l'information.

PRESENTATION DE LA DREAL (BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR CHACUN DES SITES).

M. PELOUX présente un diaporama (en annexe)

Précision diapo 1 : Il y a eu une réorganisation interne au sein de la DREAL, en termes de partage et de compétences. L'arrondissement d'Arles va dorénavant être suivi par l'UD84 qui s'appellera maintenant l'unité Vaucluse-Arles

Cette réorganisation répond au besoin exprimé par le ministère de l'environnement qui souhaitait garantir une meilleure continuité du service public quelles que soient les conditions (effectifs manquants, vacances de poste...). Cette réorganisation a vocation à permettre aux équipes d'avoir une taille minimale, laquelle sera atteinte par l'unité Vaucluse-Arles grâce à cette réorganisation.

Il nous faut également pouvoir répondre aux besoins des industriels en termes de projet souvent pour améliorer leur compétitivité. Ces projets doivent être instruits par l'administration dans des délais acceptables par l'industriel.

Concernant nos organisations internes, nous travaillons de moins en moins en subdivision et de plus en plus par pôles et par thématiques afin de limiter les sujets traités par chaque agent, la réglementation devenant de plus en plus spécifique et complexe. Nous avons 3 pôles dans les Bouches-du-Rhône :

- Le pôle Seveso seuil haut
- Le pôle déchets - matériaux (dont les carrières)
- Le pôle Chronique - risques (établissements dont les enjeux principaux sont liés à leurs émissions dans l'air, dans l'eau, etc...)

Madame SARACCO : Dans le Vaucluse nous avons deux pôles : un pôle déchets/carrières et un pôle risque. Le pôle risque comprend 4 agents dont deux s'occuperont des sites SEVESO seuil haut de l'arrondissement d'Arles.

Dans un avenir proche les sites d'EPC France et d'Eurengo seront suivis par moi-même et monsieur SUJOL suivra le site de Mareva.

Actions de la DREAL

Monsieur Peloux sur le SCI des Brunettes (ex DAHER) : L'établissement n'existe plus. Un courrier du préfet a formalisé la cessation d'activité en 2020. Le PPRT été abrogé le 14 octobre 2021 après la consultation du public en juillet. Le bâtiment existe toujours mais n'abrite plus d'activité industrielle classée.

MAREVA :

L'instruction de la demande de séparation entre MAREVA et PAREVA a été menée à son terme, il ne reste plus qu'à prendre les arrêtés correspondants.

Deux demandes ont été faites en parallèle :

- Une demande de modification de l'arrêté d'exploitation de MAREVA pour en exclure les installations de PAREVA.
- Une demande de changement d'exploitant faite par PAREVA pour bénéficier de son propre arrêté d'autorisation d'exploitation (le site concerné est situé au sud de MAREVA).

En termes de délais, l'objectif serait que les deux arrêtés distincts soient pris fin mars/début avril.

Dans cette nouvelle configuration MAREVA restera SEVESO seuil haut et PAREVA Seveso seuil bas. Pour information, la réglementation impose aux sites SEVESO seuil bas une révision de l'étude de danger tous les 5 ans, l'élaboration d'un POI et la réalisation d'un exercice POI tous les 3 ans. Concernant les exercices nous vous conseillons d'en réaliser un tous les ans avec la participation du SDIS.

Remarque de monsieur Pourtain : Un PPI sera potentiellement réalisé sur PAREVA au vu des recommandations du ministère de l'intérieur qui préconise de réaliser des PPI pour tous les sites Seveso, seuil haut comme seuil bas. Il restera à déterminer si ce PPI sera commun aux deux sites le cas échéant.

EPC France SMC :

Une lettre de conclusion au sujet des rejets aqueux va être envoyée en début de semaine prochaine. C'est un sujet sur lequel EPC France a engagé des actions fortes. Les écarts qui ont été relevés venaient principalement des rejets de chaudières qui génèrent des pollutions minérales, sans traitement particulier sur la température au moment du rejet dans le réseau. Il y a des paramètres spécifiques à surveiller.

Une démarche de modernisation du site est en cours et a conduit l'exploitant à communiquer plusieurs porteurs à connaissance auprès de l'administration.

L'augmentation des autorisations de stockage a pour objectif d'éviter au maximum les problèmes de logistique vis-à-vis des importations de matières premières. Le dépassement de la limite des 300t doit être évaluée au cas par cas, avec une analyse si les modifications sont substantielles ou pas.

De plus, il est sollicité une augmentation du stockage en containers. EPC dispose d'une autorisation pour stocker ses produits sous forme de containers. Il y a les mêmes exigences, les mêmes règles de sûreté mais également de sécurité. Il y a déjà une autorisation pour accueillir 18 zones des stockages d'explosifs en containers (maritimes, pour pouvoir partir vers l'export notamment). Ce sont des zones de stockages centrales par rapport au site, elles ne vont donc pas affecter les zones d'effet du PPRT.

EURENCO :

Remarque de Monsieur Peloux : nous avons émis des remarques récurrentes sur ce site concernant l'accès, la circulation et le débroussaillage, cela peut paraître accessoire mais il est important de s'intéresser à ces points car c'est ce type de problématiques qui peuvent aggraver la situation en cas d'évènement accidentel.

Actions Post-Lubrizol

Le 24 septembre 2020, 7 textes ont été publiés, décrets et arrêtés ministériels, suite à l'accident de Lubrizol et un plan d'action a été établi. Un des principaux objectifs était l'amélioration des connaissances des stocks des matières dangereuses présentes sur site. Dans ce cadre il est demandé que l'inventaire des stocks soit accessible en tout temps y compris depuis l'extérieur du site, qu'il soit facilement accessible, à jour et facilement compréhensible notamment en termes de risques associés.

Le deuxième volet de ce plan d'action vise à identifier la proximité d'établissements à risques afin de pouvoir anticiper les effets domino en cas de sinistre sur un établissement voisin. Cette action nationale vise à identifier toutes les activités économiques et les ICPE se trouvant dans un périmètre de 100 mètres autour des sites SEVESO.

Le Cypres nous a aidé à faire cette identification fin 2020 sur les sites de la région. Une fiche récapitulative a été faite pour chaque site SEVESO.

Dans le cas d'EURENCO et d'EPC FRANCE, il n'a pas été identifié d'activités qui puissent déclencher un effet domino sur ces deux sites.

Dans le cas de MAREVA, plusieurs sites ont été identifiés dont le site ITP (installation de tri, de transit et de regroupement de déchets non dangereux) qui a fait l'objet d'une inspection par la DREAL, la

conclusion était que globalement ce site est bien géré bien que quelques problèmes d'ordre administratif aient pu être identifiés.

Monsieur Gelly : Dans le cadre de la réorganisation des UD13 et UD84 de la DREAL, qui devra-t-on dorénavant appeler en cas de déclenchement du POI ?

Monsieur Peloux : Vous appellerez en priorité votre inspecteur en heure ouvrée ou à défaut le numéro d'astreinte de la DREAL.

Monsieur Megalizzi : Est-ce suffisant si l'entreprise communique quotidiennement l'inventaire des stocks à son astreinte ?

Monsieur Peloux : Oui l'important est que l'ensemble des services impliqués dans la gestion de crise puisse connaître rapidement les quantités présentes. Il est conseillé que les outils de gestion des stocks soient dématérialisés. L'idée est d'avoir de la redondance également (intérieur site et extérieur site). Nous comprenons qu'il puisse y avoir des décalages minimes entre l'inventaire communiqué et l'inventaire en temps réel.

Monsieur Pourtain : Je vous conseille pour les prochains exercices POI avec le SDIS de partir sur un scénario ou vous ne pourriez pas accéder au site pour pouvoir avoir ces informations-là. Cela vous permettra de voir si la procédure est optimale et si les informations données permettent aux secours de bien localiser les produits dans l'usine.

Monsieur Gelly : Est-ce que les rapports d'inspection des établissements se trouvant autour des sites SEVESO vont être diffusés ?

Monsieur Pourtain : Le but premier de cette démarche est de s'assurer que les sites riverains sont en règle. Dans les Alpes-Maritimes nous nous sommes rendu compte que certains ne l'étaient pas. Une fois les sites en question mis en conformité les informations qui vous seront transmises vous permettront d'alimenter votre POI et votre étude de danger.

Monsieur Peloux : l'ensemble des rapports d'inspection et de visites sont désormais publiés en ligne sur le site Géorisques.

L'action post Lubrizol prévoit une information de l'Etat vers les industriels pour leur permettre de mieux connaître la nature des enjeux et des risques autour de leurs établissements.

Monsieur Legrand : Il n'y a pas de règlement sur la zone. On nous demande de parler entre nous mais nous n'avons aucune idée de la base sur laquelle nous devrions nous appuyer pour discuter puisqu'aucun règlement n'existe actuellement.

Monsieur Pourtain : Au titre du POI, l'exploitant doit identifier les enjeux à proximité de chez lui pour être capable de les informer et qu'ils puissent à leur tour mettre en œuvre les premières actions de sauvegarde. Il peut donc y avoir un échange entre l'installation à l'origine du risque et ses riverains, ce qui s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action Lubrizol 2.

Monsieur Legrand : Pour ce qui est des constructions et travaux autour du site, faut-il attendre qu'il y ait un accident mortel ? Il serait temps de mettre en place un règlement dans la zone et qu'il soit connu de tous.

Monsieur Peloux : Notre objectif est que vous soyez conscients de ce qu'il y a autour de vos établissements. Si vous remarquez des anomalies d'usage autour du site vous pouvez nous le signaler et nous verrons qui a la compétence pour gérer ces questions.

Question de Monsieur Megalizzi : Nous avons formulé une demande auprès de la DREAL pour avoir les chiffrages des travaux à réaliser dans le cadre des PPRT. Nous avons en effet été sollicités dans le cadre des 10% restant à charge des propriétaires. Je crois savoir que les travaux doivent être terminés pour le 1^{er} janvier 2023. La réponse doit donc nous être apportée rapidement.

Monsieur Peloux : Il s'agit là de la phase de post PPRT. Sur les 10% restants certaines communes ont accepté de les prendre en charge en totalité en fonction du nombre de logements impactés. Cela est assez difficile à chiffrer, ce qui est certain c'est que le remboursement des travaux ne peut pas dépasser 20 000 euros par logement. Le retour d'expérience au niveau national montre qu'en général nous sommes bien en dessous de ce montant. Cela dépend de chaque bien, c'est assez variable.

Pour rappel Urbanis a identifié au départ 74 logements pour EPC et 36 pour Eurenco, il s'agissait d'une estimation haute.

L'échéance pour réaliser les travaux a été prolongée de manière exceptionnelle jusqu'au 1 janvier 2024.

Monsieur Roth : Au final une trentaine de logements ont été identifiés dans le périmètre concernant EPC France.

Madame Moreau : Nous n'avons pas les mêmes chiffres sur le nombre de logements impactés. Est-ce possible ?

Monsieur Aufort : A l'origine 17 logements avaient été identifiés lors de la phase d'élaboration du PPRT. Le nombre de 36 est ce qui avait été annoncé lors de la réunion de lancement et au final l'estimation se situe autour d'une vingtaine de logements. Les possibilités de financement ne sont pas ouvertes à tous les logements, l'écart vient peut-être de là.

POINT SUR LES PPI ET LES CAMPAGNES D'INFORMATION DU PUBLIC

Monsieur Roth : Est-il obligatoire d'imprimer toutes ces plaquettes ? Ce n'est pas idéal d'un point de vue environnemental.

Monsieur Pourtain : Oui, l'impression des plaquettes est obligatoire, un seul site a eu une dérogation partielle concernant le périmètre de distribution de sa campagne d'information préventive, il s'agit d'Arkema Marseille dont le périmètre PPI le plus large concernant une perte de confinement de chlore mesure 12,6km et le nombre de brochure à imprimer aurait été beaucoup trop important au vu de la densité de population dans ce périmètre.

Madame Gerbaudo : Pourquoi 500 exemplaires sont prévus pour la commune de Saint Martin de Crau alors que seulement 230 personnes sont concernées ?

Monsieur Pourtain : Le prix est le même que l'on imprime 450 ou 500 plaquettes puisque le prix à l'unité baisse lorsque la quantité augmente. De plus, les commandes sont passées par cartons de 100. Les plaquettes supplémentaires seront disponibles pour les personnes souhaitant les consulter à la mairie de Saint-Martin-de-Crau.

Monsieur Megalizzi : Un volume de 400 exemplaires pour la commune de Saint Martin de Crau me paraît raisonnable.

Monsieur Pourtain : Pour information le coût d'impression sera d'environ 2000-2500€ à partager entre les trois exploitants. La distribution sera à la charge de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Megalizzi : Une demande d'inspection avait été faite pour le site de Décathlon, cette visite a-t-elle pu être réalisée ?

Monsieur Peloux : Je ne peux pas vous le confirmer. *Vérification faite post CSS, la visite est prévue début deuxième semestre 2022.*

Les différents sujets de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h25.

Le Président de la CSS



Raphaël MEGALIZZI



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DU 04/03/22**

PRESENTATION

1- EVOLUTIONS ADMINISTRATIVES

2- PRINCIPALES ACTIONS REALISEES

3- BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE

- Inspection DREAL
- Accidents et incidents
- Plaintes riverains
- Réduction des risques

4- BILAN DES EMISSIONS DANS L'AIR ET DANS L'EAU

5- EVOLUTIONS PREVUES

- Stockage de produits pyrotechniques
- Destructions de déchets pyrotechniques
- Essais sur explosifs



- **Travaux prescrits par le PPRT:**
 - Convention de financement des travaux prescrits par le PPRT pour les riverains: signée le 12 mai 2021
 - Arrêté préfectoral du 2 août 2021 publié le 10 novembre 2021, demandant la consignation de fonds pour les travaux prescrits par le PPRT
 - Réunion publique d'information des riverains sur les travaux prescrits par le PPRT: réalisée le 5 octobre 2021
 - Consignation de la première tranche des fonds nécessaires pour les travaux prescrits par le PPRT: réalisée en janvier 2022
- **Etude de sûreté validée par la Préfecture le 16 juillet 2021**
- **Etudes de sécurité du travail: Révision de l'étude d'un atelier de reconditionnement, en cours de validation par l'inspection du travail**
- **Plan ETARE: Révision programmée par le SDIS sur début 2022**

INVESTISSEMENTS

- Investissements de réhabilitation et de sécurisation des dépôts: 843 k€
- Isolation et mise en place d'une régulation de température sur un dépôt: 167 k€
- Remplacement du véhicule de lutte incendie: 49 k€

NB:

- Maintien de la certification ISO 14001 en 2021
- POI: révisé le 07/03/19, révision en cours échéance mars 2022
- PPI: nouvelle version validée le 27/02/20

Inspection DREAL du 17 décembre 2020

- **Thème: Etat des stocks, surveillance, accessibilité, aménagement des dépôts et réglementation générale, suivi des inspections précédentes**

- **Pas d'écarts relevés, 2 remarques:**
 - **Débroussaillage d'un dépôt: présence de ronce: débroussaillage réalisé**

 - **Surveillance des installations: demande d'informations complémentaires: réalisé, pas d'observations complémentaires à l'issue**

Inspection DREAL du 10 novembre 2021

- Thèmes:
- Etat des stocks, accès et circulation, contrôle d'accès, débroussaillage, protection foudre, prévention des accidents, étiquetage et règles de compatibilité des produits, suivi des MMR
 - L'inspection n'a pas donné lieu à la proposition de suites administratives (pas d'écart constaté)
 - Quelques recommandations ou demandes complémentaires ont été émises:
- Etat des stocks :
 - Une partie des stocks est libellé en nombre d'objets présents: possibilité de l'exprimer en kg
- Accès et circulation, contrôle des accès:
 - Réaliser des reprises de pistes au fil de l'eau: chemin de ronde repris en janvier 2022
- Protection foudre :
 - Rapport de contrôle des protections foudre de 2021 à transmettre
- Surveillance des MMR:
 - Transmettre les rapports des tests de débits d'eau réalisés dans les différents puits: tests en cours

ACCIDENTS et INCIDENTS

- ❑ **28/04/21: Détection d'un carton d'emballage abîmé par un rat:**
 - ▶ mise en place d'une opération de dératisation périodique avec appâts

- ❑ **14/06/21: Départ de feu d'herbes suite à un essai de tir, maîtrisé à l'aide du véhicule incendie prépositionné sur zone:**
 - ▶ Humidification préalable des abords avant essais de tir en période sèche

PLAINTES RIVERAINS

- ❑ Pas de plainte en 2021

REDUCTION DES RISQUES

- ❑ Révision de l'étude foudre en cours
- ❑ **Recyclage des intervenants POI**
 - ▶ 4 exercices réalisés entre février 2021 et février 2022. Ces exercices ont permis de traiter les thèmes suivants:
 - *Recensement des personnels,*
 - *Evacuation du parc,*
 - *Evaluation des zones de danger en cas de risque incendie ou détonation,*
 - *Evaluation du risque sur les ateliers environnants*
 - *Perte d'énergie*
 - *Utilisation de la nouvelle fiche G/P*

- **PAS DE REJET DANS L'EAU**

- **CONSOMMATION EAU DE NAPPE (m³):**

2019	2020	2021 *
2538	3100	8033

* En 2021, fuite d'eau sur réseau incendie non visible , détectée en février 2022 (en cours de traitement)

- **EMISSIONS DANS L'AIR**

Liées à la combustion des déchets pyrotechniques

* émission CO₂ de 2020 liée à la destruction d'une quantité élevée de solvants souillés d'explosifs

Des caractérisations et échanges avec un centre de destruction, réalisés en 2021, ont permis de valider une destruction en centre agréé pour une partie des solvants concernés.

	2019	2020	2021
Quantités brûlées T	79,7	147,1 dont 72,4 solvants souillés	82,1
CO ₂ kg	23 848	264 581 *	24 227
NOX kg	1485	1368	1511

- **DECHETS produits (données GERP 2020, pour 2021 non dispo bilan en cours):**

• **CENDRES DE BRÛLAGE :** **5,4 T**

• **DECHETS NON DANGEREUX : Métaux en mélange :** **4,5 T**

- Remplacement et déplacement du poste de repli en cas de sinistre sur le parc
- Création d'une piste de secours pour évacuation des personnels
- Révision des EST de la zone de destruction, de la zone d'essais et d'un atelier de reconditionnement
- Révision du POI et du plan ETARE



EPC
GROUPE

CSS 4 Mars 2022

EPC FRANCE



Sommaire

- ➔ Bilan EPC 2020-2021
- ➔ Bilan du SGS

EPC FRANCE

Bilan EPC France

Certifications



Maintien des certifications :

- ISO 9001 : Qualité
- ISO 14001 : Environnement
- OHSAS 18001 : Sécurité, santé



Maintien certification :

- ISO 22301 : Continuité d'activité (PCA)



Obtention d'une nouvelle certification :

- QUALIOPI : Formation

Bilan Usine ²⁰²¹

Les chiffres-clés

➔ 2019 :

➔ 2020 :

➔ 2021 :

Modifications

➔ Mise au standard actuel et modernisation des outils, méthodes de production industrielle:

Conduite centralisée optimisée, pensée pour une utilisation intuitive et guidée avec poste de commande aménagé pour les opérateurs.

Pilotage proactif logistique en gestion des stocks. (+ de stocks).

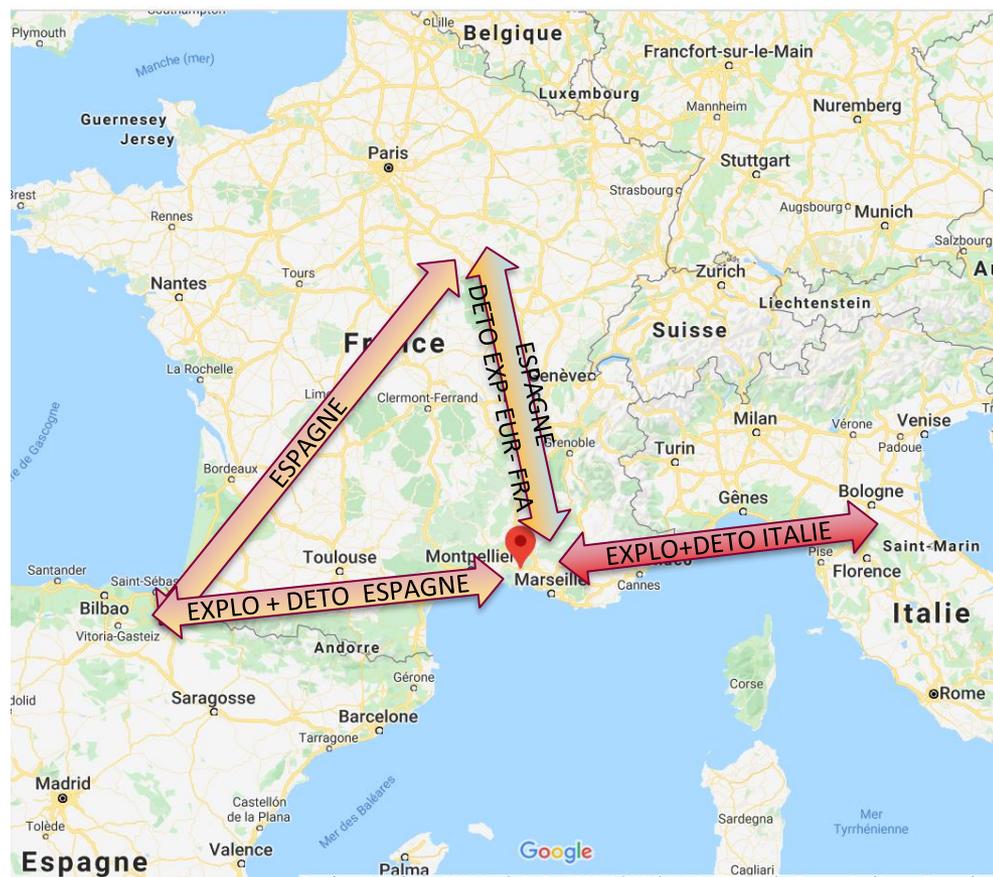
**Protection incendie en temps réel des installations de production.
Protection incendie en temps réel des installations électriques.**

Mise sous onduleurs industriels de l'ensemble des process de production: Maitrise des installations durant le temps de coupure.



Développement HUB Logistique

**Optimisation et mutualisation des transports routier vers HUB SMC:
Diminution des coûts de transport et réduction de l'impact Carbone.**





EPC
GROUPE



EPC FRANCE

CSS EPC France SMC



EPC
GROUPE

Bilan du SGS

EPC FRANCE

Bilan du SGS

Bilan annuel, lors de la Revue De Direction (RDD)

RDD sept 2021

Bilan des actions et
indicateurs

Bilan des audits et
inspections

Bilan des Accidents
de Travail (AT) et
actions correctives

Bilan des
Remontées
d'Informations (RI)
et Retours
d'Expériences (REx)

MATURITE DU SGS

Niveau moyen sur l'ensemble des Exigences :		87%		
1 : Contexte de l'organisme	Libellés explicites des niveaux de VÉRACITÉ			
2 : Responsabilité de la direction				
3 : Planification du SGS			Niveau 1 : L'action n'est pas réalisée ou alors de manière très aléatoire.	0%
4 : Formation - Gestion documentaire			Niveau 2 : L'action est réalisée quelques fois de manière informelle .	25 %
5 : Maîtrise opérationnelle - EIPS			Niveau 3 : L'action est formalisée et réalisée de manière assez convaincante .	75 %
6 : Audit Interne - RDD			Niveau 4 : L'action formalisée est réalisée, améliorée et tracée .	100%
7 : Amélioration				

Les 7 thématiques du SGS

118 Critères évalués suivant 4 niveaux (de 1 à 4)

Bilan des inspections

Audits et inspections

Inspections réglementaires par la DREAL les
14/12/2021 (Eau) et le 15/12/2021(Risque).



+ Vérifications réglementaires par des organismes
de contrôles agréés : foudre, électricité, moyens
de manutention...

Bilan des inspections

Audits et inspections

Audits Transport

12/10/21

Audit Procédure
EIPS, SGS, ...

01/02/2021

Bilan des inspections

Actions de contrôle et de vérifications

- Contrôle des extincteurs
- Contrôle et maintenance des installations de télésurveillance
- Suivi et enregistrement des EIPS (Eléments Importants Pour la Sécurité, MMR)
- Plans de prévention : plans
- Contrôle des impacts foudres : absence d'impact foudre
- Test sirène tous les 1^{er} mercredi de chaque mois

Bilan SGS

Actions de formation

3 types de formations

Règlementaires

ADR, CPT,
CACES...



La Classification ADR
(Matières dangereuses)

<p>Classe 1 Matières explosives</p> 	<p>Classe 2 GAZ</p> 	<p>Classe 3 Liquides inflammables</p> 
<p>Classe 4.1 Matières solides inflammables et matières autoréactives</p> 	<p>Classe 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée</p> 	<p>Classe 4.3 Matières hydroréactives</p> 
<p>Classe 5.1 Matières comburantes</p> 		<p>Classe 5.2 Peroxydes organiques</p> 
<p>Classe 6.1 Matières toxiques</p> 		<p>Classe 6.1 Matières infectieuses</p> 
<p>Classe 7 Matières radioactives</p> 	<p>Classe 8 Matières corrosives</p> 	<p>Classe 9 Matières et objets divers dangereux pour l'environnement</p> 

Bilan SGS

Actions de formation

3 types de formations

Règlementaires

ADR, CPT,
CACES...

Internes

Formations
Esprit d'Equipe
et CAP Santé



Bilan SGS

Actions de formation



3 types de formations

Règlementaires

**ADR, CPT,
CACES...**

Internes

**Formations
Esprit d'Equipe
et CAP Santé**

Continues

Trimestrielles
*Sécurité, Qualité
, Environnement,
Sûreté, Transport*

Bilan SGS

Les faits marquants

DUER révisé

1 exercice POI en 2021 (décembre 2021)

PLAN DE SÉCURITÉ
Incendie - Explosion

Main courante
EXERCICE

Mercredi 23 juin 2021 à 10h57

Organisation :
EPC France

THEME : DECOMPOSITION DU NASC DANS LE BAC DE STOCKAGE TK 1010 – RISQUE MAJEUR N°1

SCENARIO / EVENEMENT ACCIDENTEL :

En supervision l'opérateur constate une montée en T° du NASC. Les alarmes HAUTE et très HAUTE sont atteintes. La responsable du service production, chimiste, est absente.

CONSEQUENCES :

- Décomposition du NASC avec apparition de fumées rousses par l'évent.
- Risque de montée en pression et d'explosion.

WaryMe validé 2021 (Cadre + Astreinte)

Déploiement 2022

EPC FRANCE

FICHE REFLEXES

Incidie
Explosion

2 EN CAS DE DOUTE, DANS QUELLE SITUATION SUIS-JE ?

	OUI	NON	NE SAI/NS
Y a-t-il des victimes ?	3	0	2
Y a-t-il risque d'aggravation ?	3	0	2
Y a-t-il risque de propagation ?	3	0	2
Y a-t-il un danger potentiel d'explosion ?	4	0	2
Y a-t-il un danger potentiel chimique ?	3	0	2
Surtout-tous en mesure de maîtriser la situation sans aide ?	0	3	2
Surtout-tous en mesure de maîtriser la situation avec aide ?	0	3	2
TOTAL			

MOINS DE 11 : PRISE EN CHARGE
Intervention selon fiches réflexes

DE 12 A 25 : ALERTE
Délégement du PCI

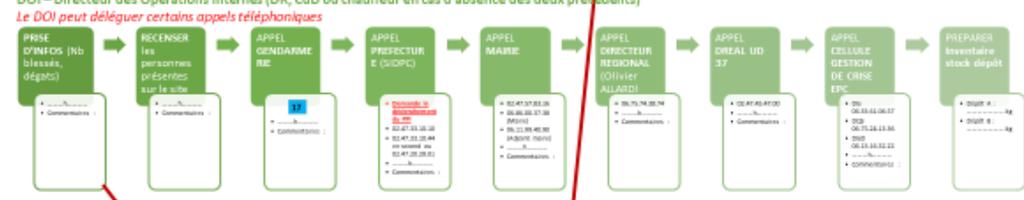
PLUS DE 25 : CRISE
Demande de déclenchement du PPI

1 QUE DOIS-JE FAIRE ?

CHAUFFEURS / CONVOYEURS / ADMINISTRATIFS
En l'absence du chef de dépôt, un des chauffeurs prend le rôle du Directeur des secours et assure les appels téléphoniques



DOI - Directeur des Opérations Internes (DR, CdD ou chauffeur en cas d'absence des deux précédents)
Le DOI peut déléguer certains appels téléphoniques



3 QUE DOIS-JE DIRE ?

NE PAS RACCROCHER LE TELEPHONE AVANT LES POMPIERS
Il s'agit de demander un complément d'informations

PRECISER		ACCES	
NATURE DU SUJET	incendie <input type="checkbox"/> explosion <input type="checkbox"/> PCI déclenché <input type="checkbox"/> ou NON	VENT	<input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Fort En provenance de ...
LIEU EXACT	dépôt A / dépôt B / dépôt C de dépotage caution A / extérieur / non psychotechnique	POINT DE PRESENTATION	<input type="checkbox"/> Bureau EPC France <input type="checkbox"/> PC Mobile + ROSS/La Bouche
MATIERES DANGEREUSES	présence d'explosifs <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non kg - A... kg... kg... kg... kg... kg	DECLICHEMENT PPI	EPC demande le déclenchement du PPI : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RECENSEMENT	nombre de personnes présentes sur site :	MESURES PRISES OU EN COURS	<input type="checkbox"/> Attaque du feu / Evacuation du personnel <input type="checkbox"/> Princes + ROSS/La Bouche + <input type="checkbox"/> Autre :
NOMBRE DE BLESSES	Nombre de blessés :		

1. Un accès permet d'être débranché automatiquement, en cas de panne de l'ordinateur pendant l'appel. Attention : l'accès ne permet pas de répondre à la question "nombre de blessés".

2. Les données, avant ou pendant l'appel, doivent être communiquées à la personne qui reçoit le appel. Elles doivent être communiquées à la personne qui reçoit le appel.

Version octobre 2020

Bilan du SGS

Les accidents de travail et retours d'expérience

**1 accident de travail
15/10/21 (5 jours d'arrêt)**

Bilan SGS

Les accidents de travail et retours d'expérience

**Aucun accident ou incident au sens
du risque technologique**

Identification
Traitement

**Application Smartphone pour
Remontées d'Informations**

Communication

Livret 2020 des RI et REX (interne et externe)
Flash sécurité / 1/4h sécurité
+ messages Sécurité sur écran dynamique (TV)

*Les actions
2020/2021*

Bilan SGS

- Réexamen quinquennal de l'EDD en cours
- Elaboration de l'étude sismique
- Mise en place Wary Me
- Révision PPAM et Politique environnementale
- Renouvellement de la GF (GF mutualisée)

Actions 2022

- Inventaire et stock vulgarisé
- WaryMe déploiement (Camions)
- + ...



EPC
GROUPE

Merci pour votre attention

EPC FRANCE

Commission de Suivi de Sites

4 mars 2022

Mareva

Z.I. du Bois de Leuze
13310 Saint Martin de Crau
Tél : 04-90-47-47-90
Mél : tech@mareva.fr

Présentation site

Site hébergeant 2 entités classées ICPE exerçant sous couvert d'un même arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter:

- Mareva Piscines et Filtrations (Seveso Seuil Haut): formule et commercialise des produits traitement eaux de piscine et matériel (pompes, robots...)

Effectif moyen: 55 personnes

- Laboratoire Pareva: synthétise et commercialise une molécule biocide

Effectif: 10 personnes

- CA Mareva (1/03/2021 au 28/02/2022): 13 M€

Rétrospective 2021

Seveso

- Bilan des nouvelles modalités réglementaires Post-Lubrizol (liquides inflammables et rubrique ICPE 1510 entrepôts).
- Contrôle de l'inventaire Seveso pour l'état des matières classées 4XXX

Sécurité / formation personnel

- Plan ETARE en collaboration avec le SDIS de St Martin de Crau
- Contacts ORSEC (plateforme GEDICOM)
- Modalités d'envoi de la fiche Gravité / Perception + nouvelle fiche GP
- Recyclage personnel d'astreinte + personnel mobilisé en POI

Process et installation

- Nouvel équipement presse: pastilles de 20 g
- Nouvelle canalisation lessive de soude + dallage au sol chaine de conditionnement liquide
- Entrée Est: pose panneaux interdiction de stationnement par l'ACCM (mais non respectés)
- Stockage: demande de permis pour couverture d'une dalle extérieure existante

Projets 2022

- Adoption du système TrackDéchet pour les déchets dangereux => en fonction depuis janvier 2022.
- Arrêté préfectoral complémentaire Mareva + nouveau périmètre de site.
- Couverture dalle extérieure + déplacement de l'activité emballage des poudres non dangereuses (poudres régulation pH).
- Récupération de l'activité neutralisation des eaux de rinçage des machines de conditionnement liquide (actuellement sous traitée par Laboratoire Pareva).

Inspection DREAL

Inspection du 11/01/2021 par M. Jean-Philippe Peloux

Thèmes abordés :

- Recollement mises en demeure 2019
 - Surveillance de la gestion des stocks de matières dangereuses
 - Projet d'arrêté préfectoral complémentaire
 - Garanties financières
-
- 1 écart et 3 remarques qui ont fait l'objet de réponses à l'inspection et d'actions correctives sur site.

Information du 03/02/2022: rattachement de l'établissement à l'UD84
Vaucluse-Arles

SGS: Exercice POI annuel

Effectué septembre 2021

Scénario : départ de feu extérieur du site avec propagation vers bâtiment de stockage, organisation d'astreinte. Participation du SDIS (DIREX Cpt Ducouso).

Principaux points d'amélioration relevés :

- Limiter les va et vient du DOI sur le site: amélioration de l'accès aux informations (plans, documents de procédures...) et de la communication avec les officiers SDIS
- Difficulté de la gestion de crise avec 1 seule personne d'astreinte à mettre en relation avec le statut PME de l'entreprise
- Haie de cyprès sur la bordure du site trop haute: taille des arbres.
- Conseils du DIREX sur les informations à demander lors des appels téléphoniques (noms, fonctions, etc.)
- Consignes de la Direction Mareva sur les ressources à protéger en priorité

Prochain exercice POI 2022 organisé en interne

- Incident / accident d'exploitation : Aucun
- Incident / accident de transport MD : Aucun

- Accidents du personnel

	AT avec arrêt	AT sans arrêt	Total
Accident routier	1	2	3
Brûlure (physique ou chimique)	0	2	2
Entorse, luxation, contusion	3	0	3

Consommations énergétiques

- Baisse des consommations gaz du site: bascule sur système de chauffage pompe à chaleur 4x plus efficient que le gaz.

Rejets aqueux:

- Rejets des EUI à la StEp de la ZI Bois de Leuze.
- Révision prévue du préleveur automatique en sortie du site et de sa sonde débitmètre.

Déchets:

- Projet d'amélioration du tri des déchets de production atelier solide.
- Forte baisse de la production de déchets dangereux.

Déchets	2020	2021
Dangereux	98 t	15 t
Non dangereux	56 t	53 t



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission de Suivi de Site

« Arles – St Martin de Crau »

4 mars 2022



Ordre du jour

- Quorum
- Approbation du compte rendu de la dernière CSS
- Désignation des membres du bureau
- Règlement intérieur
- Présentation des bilans annuels de 2021 et actions menées et faits marquants depuis la dernière CSS
 - EPC France
 - Eurengo
 - Mareva
- Actions de la DREAL depuis la dernière CSS
- Questions diverses
- Information du public



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Quorum



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. Approbation du compte rendu de la dernière CSS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Désignation des membres du bureau



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Règlement intérieur



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5. Présentation des bilans annuels, des actions menées et faits marquants depuis la dernière CSS



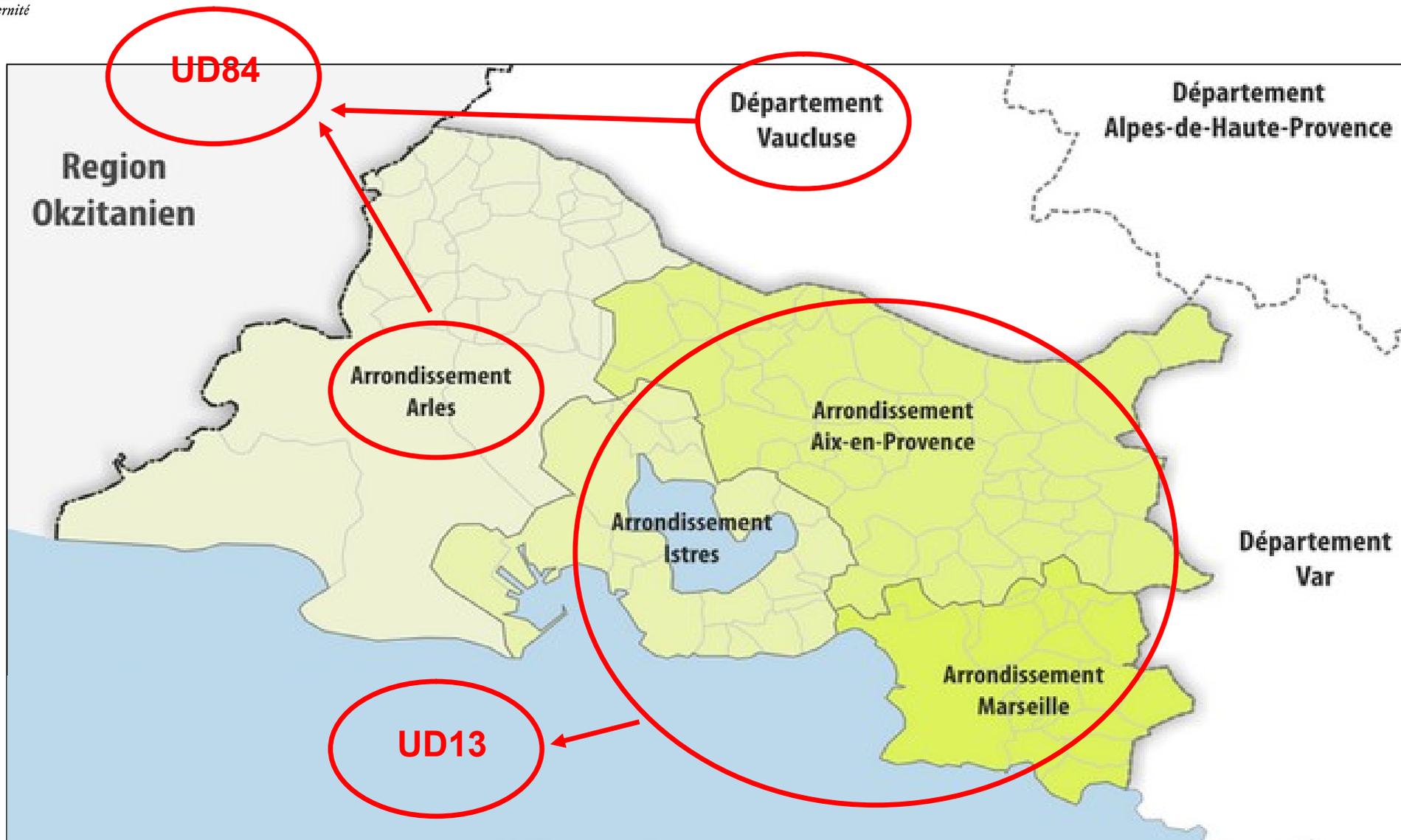
**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6. Actions de la DREAL depuis la dernière CSS



Nouvelle organisation de la DREAL



Actions de la DREAL 2021

- **SCI des Brunettes (ex DAHER)**
 - Pour rappel dernière inspection : 4/11/2019
 - Thématique : constat / récolement cessation d'activité
 - Suites données : PV de récolement de la fin d'activité du 23 janvier 2020, courrier du préfet du 11 février 2020 actant la cessation d'activité
 - PPRT abrogé le 14 octobre 2021 après consultation du public en juillet

Actions de la DREAL 2021

● EPC France SMC

- Dernières inspections réalisées :
 - 15/12/2021 : surveillance MMR, stockage de nitrate d'ammonium, activités classées autorisées, numérotation et étiquetage - division de risques, exploitation des installations : aucun écart
 - 16/12/2021 rejets aqueux : 5 écarts sur conditions de rejet chaudières / VLE applicable / modalités de surveillance
- Examen en cours :
 - Réexamen de l'étude de dangers
- Instructions (Porters à connaissance) :
 - Modification du bâtiment pilote : non substantiel, pas d'APC
 - Augmentation du stockage de nitrate d'ammonium technique à 300 t : non substantiel, pas d'APC
 - Augmentation du stockage de nitrate d'ammonium technique à 1500 t : décision du 10/12/21 de dispense d'évaluation environnementale. En cours d'instruction
 - Augmentation du stockage en containers (11 emplacements supplémentaires) : en cours d'instruction

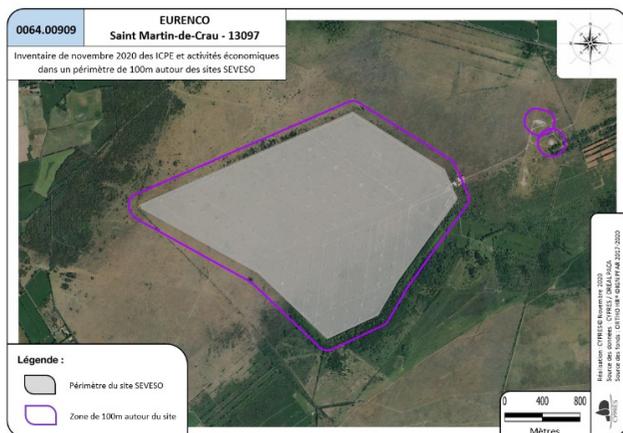
Actions de la DREAL 2021

- **EURENCO**

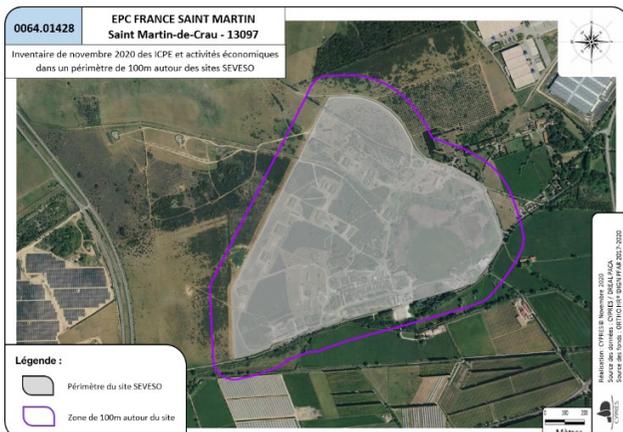
- Dernières inspections réalisées :
 - 2/12/2021 : Nomenclature - quantités autorisées - état des stocks - inventaire des substances - accès et circulation dans l'établissement - Protection contre la foudre - Prévention des accidents - numérotation et étiquetage - division de risques - Evaluation des risques pyrotechniques – MMR : aucun écart
- Examen en cours : réexamen de l'étude de dangers
- Aucune instruction en 2021

Actions de la DREAL 2021

- **Actions POST LUBRIZOL**
 - Courrier demande de récolement arrêtés ministériels du 24/09/2020
 - Action Nationale 100 mètres : contrôles pour éviter effets dominos externes



Aucun établissement autour d'Eurengo

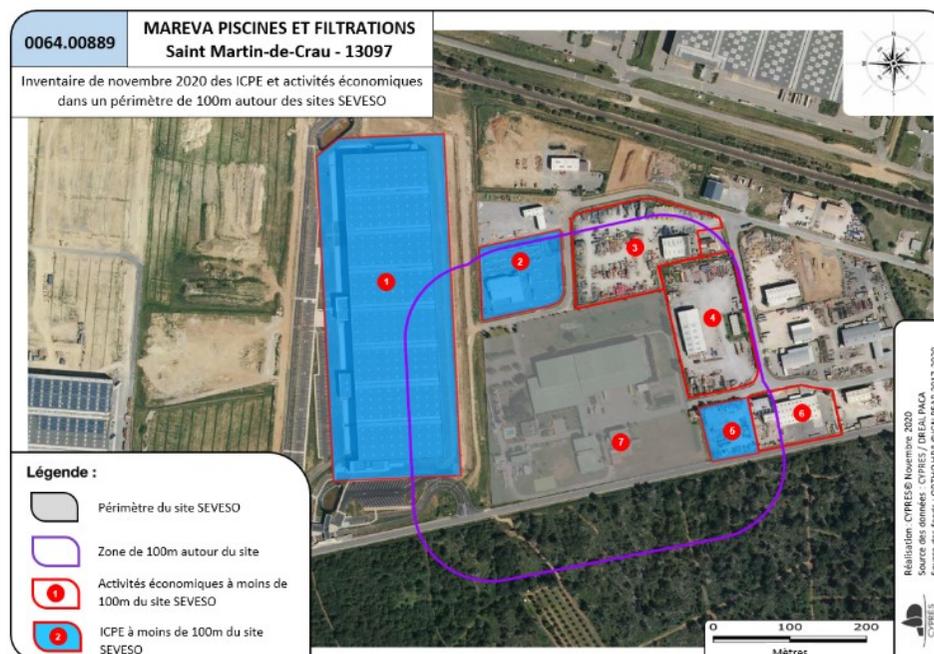


Aucun établissement autour d'EPC

Actions de la DREAL 2021

- **Actions POST LUBRIZOL**

- Action Nationale 100 mètres : contrôles pour éviter effets dominos externes
- Contrôle de l'établissement ITP le 29/07/21





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7. Questions diverses



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

8. Information du public



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR^D**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR



CSS SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Se Préparer – S'entraîner - Informer

4 Mars 2022

**Centre d'information pour la
prévention des risques majeurs**

Route de la Vierge
13 696 Martigues cedex
Tel : 04 42 13 01 00
cypres@cypres.org
www.cypres.org

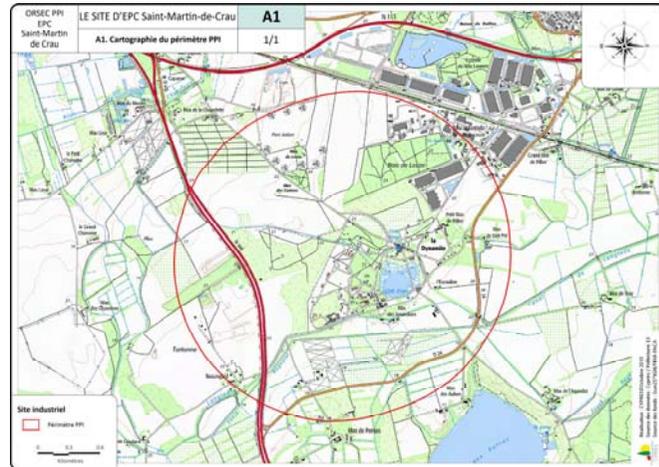
SOMMAIRE

- **Dispositions spécifiques ORSEC PPI**
- **Exercices de Sécurité Civile**
- **Information préventive**

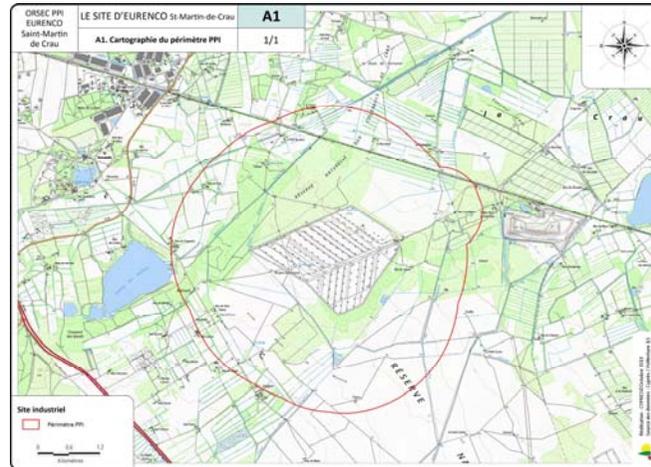


Se Préparer Disposition spécifique ORSEC PPI

➤ Disposition spécifique ORSEC PPI des sites de Saint-Martin-de-Crau



EPC France Saint-Martin-de-Crau : 22/01/2020



EURENCO Saint-Martin-de-Crau : 22/01/2020



MAREVA Saint-Martin-de-Crau : 12/09/2019



S'entraîner

Les exercices ORSEC PPI

- Exercices du réseau d'alerte



Informer

Campagne d'information préventive



- Lettre cosignée, brochure régionale et une fiche spécifique



Informer

Campagne d'information préventive



- **Quantités :**
- **230 personnes seraient impactées sur Saint-Martin-de-Crau et Arles soit une nécessité d'environ 300 brochures pour couvrir les foyers, les ERP et les entreprises**
- **Proposition => 850 exemplaires**

Qui ?	Quantités
Commune de Arles	100
Commune de Saint-Martin-de-Crau	500
EPC	50
EURENCO	50
MAREVA	50
CYPRES	100

- **Délais => fin avril suivant validation du Préfet de Département**





Merci de votre attention